

# Le financement des méthaniseurs en débat



*Après celui de la zone de Calouet, un autre méthaniseur pourrait voir le jour au Diffaut, à Loudéac.*

Archives Ouest-France

Pour accompagner l'installation de quatre méthaniseurs dans le Centre-Bretagne, 178 500 € de subventions ont été approuvés en conseil communautaire, mais sans faire l'unanimité.

Ces dernières années, les projets de méthanisation fleurissent un peu partout dans le Centre-Bretagne. Promesse affichée : augmenter la part d'énergie renouvelable dans le territoire, grâce à la valorisation des matières organiques.

En 2019, Loudéac communauté Bretagne centre (LCBC) s'était engagée à accompagner financièrement la création de méthaniseurs à la ferme. Cette décision avait ensuite été encadrée par un critère d'éligibilité, fixant notamment un seuil maximal à 10 % d'entrant de cultures énergétiques, telles le maïs.

La crise sanitaire avait retardé l'instruction de demandes de subventions de quatre porteurs de projets situés au Quillio, à Merdrignac, à Mérillac et à Loudéac.

Mardi, le sujet est revenu sur la table lors du conseil communautaire, qui s'est tenu à Grâce-Uzel. À la clef, une délibération autorisant le versement de 178 500 € de subventions aux exploitants concernés. Entre abstentions (22) et oppositions (2), un tiers des élus représentant l'assemblée communautaire ce soir-là, n'y ont pas donné un écho favorable.

## Beaucoup d'argent public

Parmi les opposants, Olivier Alain, maire de Corlay. En assurant ne pas souhaiter «mettre en difficultés» Xavier Hamon, président de la communauté de communes, sur «un sujet datant», l'élu a toutefois regretté, dans ce dossier, l'absence de notification des autres subventions publiques allouées aux quatre projets.

«Ce sont des montants colossaux déjà versés par l'État au travers de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). [...] Quand on voit le niveau de crédit public de l'État, nous, on en rajoute encore... Je pense que la collectivité à mieux à faire que ce genre de dépenses à l'échelle de notre territoire»

Également vice-président en charge de l'agriculture à la Région, Olivier Alain a ajouté que « la Région avait stoppé les subventions depuis deux ans et demi, après une dérive complète des projets de méthanisation ». Et d'avancer un constat : «Selon l'Ademe, il n'existe aucun moyen de vérifier ce qui est mis tous les matins dans un méthaniseur. Et il ne faut pas oublier que, pour qu'il fonctionne bien, il faut y mettre du maïs... venant parfois de très loin» L'occasion pour l' élu de dénoncer l'absence de bilan carbone pour l'acheminement de ce maïs.

En revenant sur le financement de ce type de projets, Olivier Alain a également pointé du doigt la contribution indirecte des consommateurs d'électricité. «Regardez votre facture d'électricité: La CSPE (contribution au service public de l'électricité) représente 17 % pour l'énergie renouvelable . Tous ceux qui consomment de l'électricité contribuent donc, eux aussi, quelque part, à subventionner ce genre d'installations. »

## Sous contrôle de la collectivité

Soutenu par Dominique Daunay, élu à Merdrignac, Olivier Alain a aussi fait remarquer la perte liée au coût du rachat de l'énergie produite, qui s'élève à 22 centimes le kWh, à un agriculteur- méthaniseur, pour ensuite la revendre entre 9 et 12 centimes à Enedis. «C'est très élevé si on la compare au prix de rachat du photovoltaïque, qui s'élève plutôt à onze centimes, et à celui de l'éolien, entre 8 et 9 centimes.»

Après avoir rappelé que «ce dispositif d'accompagnement des méthanisations avait été initié entre la chambre d'agriculture, l'Ademe et LCBC il y a quelques années», Xavier Hamon a observé qu'un suivi sur le fonctionnement des méthaniseurs en question permettra à la collectivité de s'assurer du respect du seuil d'entrants fixé.

Le président a ensuite clôturé le débat par une délibération, approuvée par la majorité des élus, non sans avoir «entendu que ces projets étaient subventionnés à hauteur de 40 %» et également ajouté que «la collectivité venait apporter sa pierre à l'édifice à la diversification de certaines exploitations agricoles».

Isabelle SIGOURA.